

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 37

7 janvier 2010

### SOMMAIRE

3L Holdings S.à r.l. ....	1757	Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl .....	1757
Airmon Lux 3 .....	1761	Investcorp S.A. ....	1740
Arkai Luxembourg S.A. ....	1769	Kalos International S.A. ....	1775
Atelier Dentaire Born & Arnoldy S.à r.l. .....	1754	Lux Décor Peinture S.A. ....	1746
Capssi S.A. ....	1769	MB Conseil et Stratégie S.A. ....	1730
Chancellor Finance S.A. ....	1741	MIS S.C.I. ....	1746
C.L.I.G. S.A. ....	1734	Moloce Trustee S.à r.l. ....	1737
Collaguna (Lux) S.à r.l. ....	1769	Nature's International GmbH .....	1756
Compagnie du Charmont .....	1730	New Ville International S.A. ....	1752
Compagnie Internationale de Participa- tions S.A. ....	1740	N-Vest Fund .....	1745
D'Coiffe S.à r.l. ....	1757	Paloma Immobilière S.A. ....	1736
DKMT S.à r.l. ....	1761	Pastas s.à r.l. ....	1760
Ecoenergy S.A. ....	1732	Profit Xpress S.à r.l. ....	1739
EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	1740	Real Antonia S.A. ....	1776
EnerSys Luxembourg Finance Sàrl .....	1741	Regovita Holding .....	1756
Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l. ....	1776	REYL (Lux) GLOBAL FUNDS .....	1748
Euro-Marketing S.à r.l. ....	1730	R.S.W. Services Import/Export S.A. ....	1730
Fairfax International S.à r.l. ....	1737	Sarucci .....	1749
Financière Cavok S.A. ....	1733	Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	1753
Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l. ....	1730	Severn Trent Luxembourg Overseas Fi- nance S.à r.l. ....	1753
Fondation de Recherche Cancer et Sang .....	1768	Sky Flensburg S.à r.l. ....	1762
FP Services S.A. ....	1732	Sky Greifswald S.à r.l. ....	1769
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services .....	1759	Springboard Acquisitions S.à r.l. ....	1733
Global Strategies Group Holding S.A. ....	1761	Springboard Acquisitions S.à r.l. ....	1733
Green European Venture Capital S.A. ....	1753	Springboard Finance S.à r.l. ....	1733
Heisdorf Participations S.A. ....	1732	Springboard Group S.à r.l. ....	1740
Immovim S.A. ....	1746	T & C Europe S.A. ....	1731
Infinity Liberty S.A. ....	1756	Thingsforliving S.à r.l. ....	1749
		Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l. ....	1748
		Tuve GmbH .....	1756
		United Artists Growing Holding S.A. ....	1749

**Compagnie du Charmont, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DU CHARMONT S.A.

J.-C. SYLVESTRE / J.-M. SYLVESTRE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009159102/12.

(090192718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.862.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009159106/11.

(090192736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**MB Conseil et Stratégie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 98.617.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158964/10.

(090192486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Euro-Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 75.558.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009159120/10.

(090192409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**R.S.W. Services Import/Export S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6683 Merttert, 43, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 46.644.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009159124/10.

(090192404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**T & C Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.167.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T & C EUROPE S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.167, constituée sous la dénomination de FUTURE WOLRD INVESTMENTS S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 21 avril 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 513 du 13 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial numéro 2535 du 16 octobre 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial numéro 116 du 19 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation.
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MONTAGNA, S. WOLTER, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49162. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009158575/70.

(090192066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.

S. BOUREKBA / Ch. FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009159098/12.

(090192704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Ecoenergy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009159110/12.

(090192749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**FP Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 86.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2009159173/13.

(090192426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.967.773.966,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 148.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009159197/13.

(090192449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 107.518.707,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009159198/13.

(090192458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 182.819.317,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009159199/13.

(090192471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Financière Cavok S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 74.849.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue extraordinairement à Bertrange le 2 décembre 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 2 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009159206/14.

(090192695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**C.L.I.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 95.692.

L'an deux mil neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "C.L.I.G. S.A." constituée sous la dénomination de "C.L.I.G. S.A.) COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE POUR L'INTEGRATION ET LA GESTION D'ENTREPRISE", avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 144, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 478 du 25 septembre 1996, modifiée aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 497 du 13 juillet 2000, modifiée aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 03 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1158 du 13 décembre 2001, modifiée aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue le 10 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 907 du 14 juin 2002

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.692.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Lucas LUCA-PINAZO, demeurant à B-4910 Theux, 236 Bis, rue Les Cours

qui désigne comme secrétaire Sophie GERARD, demeurant à B-4400 Ivoz-Ramet, 166, rue Waraxhe

L'assemblée choisit comme scrutateur Bénédicte GERARD,

demeurant à B-4032 Chénée, 16-2 rue Neuve

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

I. La modification de l'objet social de la société et la modification de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet la location de bureaux, l'aménagement de bureaux et d'équipements informatiques de gestion, la production de logiciels, comptabilité et fiscalité, assistance, promotion, formation et conseils en gestion et service bureau.

Elle a aussi pour objet la consultance en matière d'énergie traditionnelles et alternatives, isolations, économie d'énergie, agricole et d'élevage d'animaux domestiques et de bétails (des familles équidés, bovins, ovins, canidés,...). Elle a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise/société luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, mobilières industrielles et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

2. Le transfert du siège social de Crendal à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire et la modification de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Strassen."

3. La démission de deux administrateurs:

- Madame Françoise DOVIFAT, employée privée, demeurant à B-4960 Malmédy, Hédomont, 4.

- la société CPEL SOPARFI SA, en faillite dont le siège social est à Crendal

4. la nomination d'un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015:

- Olivier GERARD, chef d'entreprises, demeurant à Liège, rue de Campine, 312 à B-4000 LIEGE

5. renouvellement du mandat des administrateurs

6. Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet la location de bureaux, l'aménagement de bureaux et d'équipements informatiques de gestion, la production de logiciels, comptabilité et fiscalité, assistance, promotion, formation et conseils en gestion et service bureau.

Elle a aussi pour objet la consultance en matière d'énergie traditionnelles et alternatives, isolations, économie d'énergie, agricole et d'élevage d'animaux domestiques et de bétails ( des familles équidés, bovins, ovins, canidés,...). Elle a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise/société luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, mobilières industrielles et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transfert du siège social de Crendal à L-8047 Strassen , 56, rue de la Victoire et la modification de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Strassen."

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants:

- Madame Françoise Dovifat, secrétaire de direction, demeurant à B-4960 Malmédy, Hédomont, 4, laquelle démissionne également de son poste d'administrateur délégué.

- La société anonyme CPEL SOPARFI SA, en faillite dont le siège social est à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au registre de commerce sous le numéro B93.194.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015:

- Olivier GERARD, Chef d'entreprises, demeurant à B-4000 LIEGE, rue de Campine, 312

*Cinquième résolution*

L'assemblée renouvelle jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, ratifiant tous actes posés par ceux-ci jusqu'à ce jour, les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Sophie GERARD, demeurant à B-4400 IVOZ-RAMET, rue Waraxhe, 166

- Monsieur Lucas LUCA-PINAZO, demeurant à B-4910 THEUX, rue les Cours 236 Bis

*Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société C.L.I.G. S.A.:

- a) Madame Sophie GERARD, prénommée
- b) Monsieur Lucas LUCA PINAZO, prénommé
- c) Olivier GERARD, prénommé, ici représenté par Monsieur Lucas LUCA-PINAZZO, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Liège, le 10 novembre 2009, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR restera ci-annexée.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur délégué, Monsieur Lucas LUCA PINAZO, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Luca-Pinazo, S. Gérard, B. Gérard, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 novembre 2009 - WIL/2009/934 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 24 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009158578/130.

(090191751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Paloma Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.551.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société de droit luxembourgeois PALOMA IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 66.551;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "PALOMA IMMOBILIERE S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66.551, a été constituée suivant acte reçu le 25 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 898 du 11 décembre 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme "PALOMA IMMOBILIERE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.250,-, représenté par 1.250 actions de EUR 25,- chacune de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "PALOMA IMMOBILIERE S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48609. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009158577/48.

(090192134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Fairfax International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.429.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que

son gérant unique, Monsieur Rene Lambert JOLDERSMA, demeure à Kirchenstrasse 53, D-66706 Perl OT Eft-Hellendorf, Allemagne

depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le 14 décembre 2009.

FAIRFAX INTERNATIONAL SARL

Rene Lambert JOLDERSMA

Gérant unique

Référence de publication: 2009158585/16.

(090192229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Moloce Trustee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 149.875.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Paolo JELMONI, né le 13 septembre 1962 à Vittorio Veneto (Italie), domicilié à Treviso, piazza S. Francesco, 1/10, représenté aux présentes par Mme Nerina CUCCHIARO, employée, en vertu d'une procuration du 6 novembre 2009, laquelle reste annexée;

2. Monsieur Alessandro JELMONI, né le 3 juillet 1967 à S. Donà di Piave (Venise - Italie), domicilié à Luxembourg, 2, rue de la Reine.

Lesquels comparants, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Moloce Trustee S.à.r.l..

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'activité de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sans que la société émette des valeurs mobilières destinées au public d'une façon continue.

La société a encore pour objet l'exercice des attributions de trustee dans le trust de droit de Jersey (Channel Islands) dénommé MOLOCE TRUST, constitué le 9 janvier 2009 et ayant fait l'objet d'un acte de dépôt notarié en date du 9 janvier 2009 à Luxembourg, lequel trust a été constitué en exécution d'un Jugement civil n° 294/07 du 25 octobre 2007, rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. La société effectuera toutes les activités qui s'y réfèrent ou qui en sont la conséquence, telles que: l'administration, la gestion ou la disposition des biens - selon les termes de l'acte constitutif du trust et selon les règles particulières imposées au trustee par la loi qui régit le trust, le tout dans le cadre de la loi du 27 juillet 2003.

La société n'exercera l'activité de trustee auprès d'aucun autre trust.

D'une façon générale, la société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quart du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de DEUX membres du Conseil de gérance, sauf délégation de pouvoir. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

**Art. 13.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 14.** Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

**Art. 15.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

*Souscription - Libération*

Toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. M. Paolo JELMONI, préqualifié . . . . .	101 parts
2. M. Alessandro JELMONI, préqualifié . . . . .	24 parts
TOTAL: . . . . .	125 parts

Toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par les souscripteurs au prorata de leur souscription, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié expressément au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un gérant.

2. Est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paolo JELMONI, né le 13 septembre 1962 à Vittorio Veneto (Italie), domicilié à Treviso, piazza S. Francesco, 1/10,

lesquels peut, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, engager la société par sa signature unique.

3. La société a son siège à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: N. CUCCHIARO, A. JELMONI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 novembre 2009, LAC/2009/48219: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009158586/107.

(090191808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Profit Xpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.019.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que

son gérant unique, Monsieur Paul VAN BEEM, demeure à Kirchenstrasse 53, D-66706 Perl OT Eft-Hellendorf, Allemagne

depuis le 27 novembre 2009.

PROFIT XPRESS SARL  
Paul VAN BEEM  
Gérant unique

Référence de publication: 2009158590/15.

(090192231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Investcorp S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 24.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009159209/12.

(090192515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Springboard Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 94.146,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009159210/13.

(090192649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Compagnie Internationale de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2009159211/12.

(090192673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.036.050,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 86.195.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 20 octobre 2009:

- que les gérants ont été réélus pour un mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle devant se prononcer sur les comptes de la Société au 31 mars 2010; le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

\* M. Marcel STEPHANY

\* M. Michael MAINE, et  
\* M. Richard ZUIDEMA.

*Pour la Société*  
Alain STEICHEN  
*Mandataire*

Référence de publication: 2009159207/20.

(090192723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**EnerSys Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 123.625,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.481.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 20 octobre 2009:

- que les gérants ont été réélus pour un mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle devant se prononcer sur les comptes de la Société au 31 mars 2010; le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

\* M. Marcel STEPHANY  
\* M. Michael MAINE, et  
\* M. Richard ZUIDEMA.

*Pour la Société*  
Alain STEICHEN  
*Mandataire*

Référence de publication: 2009159208/20.

(090192714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Chancellor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 149.851.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "GRAHAM, ALSTON & CO. INC.", une société constituée et existant sous les lois du Canada, établie et ayant son siège social 1000 de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal, Québec H3B 4W5, Canada,

ici représentée par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration lui donnée le 27 novembre 2009.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CHANCELLOR FINANCE S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en avril 2010.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société "GRAHAM, ALSTON & CO. INC.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, domiciliée professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 134 419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14947. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158602/217.

(090191124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.016.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1<sup>er</sup> septembre 2009  
avec effet au 19 novembre 2009*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Werner VAN STEEN et Erwin SCHOETERS en tant qu'Administrateurs
- de coopter Monsieur Ignace VAN OORTEGEM, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Werner VAN STEEN, démissionnaire.
- de coopter Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Erwin SCHOETERS, démissionnaire.
- que Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER terminent le mandat de leurs prédécesseurs.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Ignace VAN OORTEGEM et Karel DE CUYPER.

Certifié conforme et sincère

Pour N-VEST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158678/22.

(090191953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

**Immovim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 67.218.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 novembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Catégorie A:*

- Monsieur Giorgio CENEDELLA
- Monsieur Elio GHIDONI

*Catégorie B:*

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2009158728/21.

(090191877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**Lux Décor Peinture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 87.327.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

Est nommée jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

Emmanuelle COULON, née le 05 janvier 1991 à Metz (France), étudiante, demeurant 15, Sentier des Amoureux, F-57100 Thionville, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009158596/13.

(090192283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**MIS S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue des Boers.  
R.C.S. Luxembourg E 4.211.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und neun, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Doktor Reinhard BILO, geboren in Aachen (D), am 17. April 1960, wohnhaft in L-4040 Esch/Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

2.- Dame Doktor Maria JUNG, geboren in Aachen (D), am 15. Juli 1961, wohnhaft in D-52006 Aachen, Dachsbau 2

hier vertreten durch Herr Doktor Reinhard BILO, vorgeannt, aufgrund einer beigegebenen Vollmacht.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

**Art. 3.** Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet "MIS S.C.I."

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch/Alzette.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ein tausend Euro (1.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je zehn Euro (10,- EUR).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Doktor Reinhard BILO, vorgenannt, NEUNZIG ANTEILE . . . . .	90
2.- Dame Doktor Maria JUNG, vorgenannt, ZEHN ANTEILE . . . . .	10
Total: EIN HUNDERT ANTEILE . . . . .	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

**Art. 7.** Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

**Art. 8.** Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

**Art. 10.** Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen.

Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

**Art. 11.** Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

**Art. 12.** Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am dritten Freitag im Monat Juni um 11.30 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

**Art. 13.** Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:  
- Herr Doktor Reinhard BILO, vorgenannt.
- 2.- Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.
- 3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich L-4035 Esch/Alzette, 37-41, rue des Boers.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Esch/Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Bilo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009158595/87.

(090191061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.383.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2009*

Le Conseil a pris note de la démission de Monsieur François REYL de ses mandats d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV.

Le Conseil a par ailleurs décidé de:

- coopter Monsieur Jean-Marie BETTINGER, Administrateur, jusqu'à l'assemblée qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 (résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe);
- nommer Monsieur Thomas de SAINT-SEINE, Président du Conseil d'Administration (résidant professionnellement à CH-1204 Genève, 62, rue du Rhône).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG  
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
*Fondée de Pouvoir*

Référence de publication: 2009159219/20.

(090192934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gérard LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009159220/12.

(090192933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Sarucci, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.  
R.C.S. Luxembourg B 32.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009159221/11.  
(090193039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 76.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009159222/11.  
(090193064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Thingsforliving S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 149.877.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten November.  
Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Heidrun THOMAS, geborene NEISES, Kauffrau, geboren in Oberweis (D) am 3. Oktober 1966, wohnhaft in D-54451 Irsch, Hubertusstraße, 17.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, welcher der nachstehende Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen, aufgrund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmangesellschaft zu werden, durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel mit Elektrohaushaltsartikeln im Internet.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: „THINGSFORLIVING S.à r.l.“.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- €) und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- €) eingeteilt. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenstücken zu stellen, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, geleitet und verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen.

Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer bei der Ausübung ihres Amtes keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sind nur rechtswirksam wenn sie von allen Gesellschaftern angenommen werden.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar-Bilanz.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 18. Auflösung-Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2009.

*Zeichnung und Einzahlung*

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Frau Heidrun Thomas-Neises, vorgeannt.

Dieselben wurden voll in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- €) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf neunhundert Euro (900,- €) geschätzt.

*Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

2) Als Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer Frau Heidrun Thomas-Neises, die Komparentin, ernannt.

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Satzung erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten, insbesondere bei Verfügungshandlungen, rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparentin darauf hingewiesen, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Vertreter der Komparentin ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. Thomas, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. LAC/2009/51301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009158606/160.

(090191856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

### **New Ville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.350.

### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, Le trente novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Cristina GUSSONI, entrepreneur, demeurant à I-Busto Arsizio, via Le Luigi Pirandello, 4, représentée par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 octobre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "NEW VILLE INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Karin REUTER, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3019 du 24 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.350.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que Madame Cristina GUSSONI, prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société "NEW VILLE INTERNATIONAL S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Madame Cristina GUSSONI, prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "NEW VILLE INTERNATIONAL S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009. Relation LAC/2009/51965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Référence de publication: 2009158758/48.

(090191277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009159224/11.

(090193086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009159225/12.

(090193208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009159227/12.

(090193221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Atelier Dentaire Born & Arnoldy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Merttert, 15, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.878.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

## IST ERSCHIENEN:

Herr Ludwin ARNOLDY, Zahntechnikermeister, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Januar 1968, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Mittlere Wiese, 8.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**A. Zweck - Dauer - Name - Sitz****Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Atelier Dentaire Born & Arnoldy S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Zahntechnikerlabors sowie der Handel mit diesbezüglichen Materialien.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

**B. Gesellschaftskapital - Anteile****Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 6.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.**Art. 7.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 10.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 12.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 15.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

**Art. 16.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den Alleingesellschafter Herrn Ludwin ARNOLDY, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 15, route de Luxembourg.
- 2) Folgende Personen wurden zu Geschäftsführern, auf unbestimmte Dauer, genannt:
  - Herr Ludwin ARNOLDY, Zahntechnikermeister, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Januar 1968, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Mittlere Wiese, 8, technischer Geschäftsführer, und
  - Herr Erhard BORN, Zahntechniker, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Juni 1953, wohnhaft in D-54340 Longuich, Paulinusgasse, 5, administrativer Geschäftsführer.
- 3) Der technische Geschäftsführer kann die Gesellschaft in allen Umständen und ohne Begrenzung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig verpflichten.

Bis zu einem Betrag von 1.500,- EUR kann die Gesellschaft ebenfalls durch die Einzelunterschrift des administrativen Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet werden; für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten ist die Mitunterschrift des technischen Geschäftsführers erforderlich.

*Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: ARNOLDY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2009. Relation GRE/2009/4584. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

*Le Receveur ff (signé): BENTNER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009158607/119.

(090191882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**Infinity Liberty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 104.202.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55936 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009159232/12.

(090193438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Regovita Holding, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Nature's International GmbH).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.652.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56782 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009159233/13.

(090193451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Tuve GmbH, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.595.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009159234/12.

(090193456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. D'Coiffe S.à.r.l.).**

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 41.414.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56985 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009159235/13.

(090193462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**3L Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 149.879.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 30 novembre 2009.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Jennifer STEVENS, gérante de société, née le 18 octobre 1967 à New York (U.S.A.), demeurant à F-74120 Megève (France), Chemin du Bacon, 169,

ici représentée par M. Gerald STEVENS, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 novembre 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "3L HOLDINGS S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (12.500,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et libération du capital social*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, Madame Jennifer STEVENS, prédite, et sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euros (900,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Madame Jennifer STEVENS, gérante de société, née le 18 octobre 1967 à New York (U.S.A.), demeurant à F-74120 Megève (France), Chemin du Bacon, 169.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

2. - Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stevens, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. LAC/2009/51320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009158608/135.

(090191895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

### **F.G.P.S.S., FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56869 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009159236/12.

(090193469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Pastas s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-5686 Alzingen, 516, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 25.908.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2009*

Le six novembre deux mille neuf, les associés ont pris les résolutions qui suivent.

Sont présents:

- Madame CISZEWICZ Martine

- Monsieur MAUGER Alain

*Ordre du jour:*

1. rapport des commissaires vérificateurs de la liquidation
2. décharge au liquidateur et aux commissaires vérificateurs
3. clôture de la liquidation
4. indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans à partir du jour de la liquidation

Les associés ont adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur, ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport des commissaires vérificateurs restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et aux commissaires vérificateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 12-14, boulevard d'Avranches à L-1160 LUXEMBOURG, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame CISZEWICZ Martine / Monsieur MAUGER Alain.

*Rapport des commissaires vérificateurs à la liquidation*

En vertu du mandat reçu en date du 20 octobre 2009 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de commissaires à la liquidation. Après examen et contrôle de divers postes repris dans la situation qui vous a été soumise, nous estimons que celle-ci reflète fidèlement la situation financière de la société au "30 septembre 2009".

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes de la liquidation et d'accorder la décharge, pleine et entière, aux liquidateurs de la société pour leur gestion.

Esch-sur-Alzette le 30 octobre 2009.  
Pour COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. / Pour W.M.A. SARL  
Monsieur Maurice HAAG / Monsieur Norbert MEISCH  
Administrateur / Gérant, associé

Référence de publication: 2009158788/49.

(090192071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.622.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56976 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009159238/12.

(090193482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.779.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56969 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009159239/12.

(090193493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**DKMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Hirebuesch.

R.C.S. Luxembourg B 131.355.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 16 décembre 2009*

L'Assemblée révoque, à dater du 16 décembre 2009, Madame Boite Katty, née le 18 août 1965 à Mons (Belgique), demeurant à L-8824 Perlé, 14b, rue de la Chapelle de son poste de gérant administratif de la société.

L'Assemblée constate et approuve la démission de Monsieur Devos Damien, né le 19 février 1968 à Namur (Belgique), demeurant à L-8824 Perlé, 14a, rue de la Chapelle à dater du 16 décembre 2009 de son poste de gérant technique.

Monsieur Devos Damien, né le 19 février 1968 à Namur (Belgique), demeurant à L-8824 Perlé, 14a, rue de la Chapelle, est nommé, à dater du 16 décembre 2009, gérant unique de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
DKMT S. à R.L.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009159240/20.

(090193174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Sky Flensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.881.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Captiva Sky Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg trade and companies' register, duly represented by Mr. Frédéric Chartier, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 7, 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including up and cross-stream transactions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Sky Flensburg S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 18.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Captiva Sky Holding S.à r.l., pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as members of the board of managers:

a) Mrs. Marie-Eve Nyssen, born on November 19<sup>th</sup>, 1979 in Eupen, Belgium, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

b) Mr. Xavier Poncelet, born on March 12<sup>th</sup>, 1980 at Virton, Belgium, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed, together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Captiva Sky Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par M. Frédéric Chartier, legal counsel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris pour des transactions en amont ou croisées.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Sky Flensburg S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

#### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le

gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Captiva Sky Holding S.à r.l., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:

a) Madame Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen en Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

b) Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton en Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Chartier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53419. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009158610/316.

(090191952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

### Fondation de Recherche Cancer et Sang, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 88.

#### RECTIFICATIF

Constituée le 22 novembre 1991 par acte du notaire Beck, domicilié à Echternach,  
reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1992.

Les mentions ci-dessous et en annexe annulent et remplacent celles déposées le 13 mai 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L090068982 et publiées au Mémorial C N ° 1060 du 25 mai 2009 sous la référence 2009059481/22.

#### Bilan au 31 décembre 2008

	Actif	Passif
Appareil et équipements . . . . .	240 315,86	1 453 027,92
Réalisable et disponible . . . . .	<u>1 212 712,06</u>	
	1 453 027,92	

	EUR
Etat des comptes au 31.12.2008	
Report du 31.12.2007 . . . . .	1 441 089,29
Dons . . . . .	432 218,96
Télévie . . . . .	676 949,89
Intérêts bancaires . . . . .	<u>37 855,90</u>
Total . . . . .	2 588 114,04
Dépenses 2008 . . . . .	1 375 401,98
FONDS AU 31.12.2008 . . . . .	1 212 712,06

#### Conseil d'Administration au 31 décembre 2008

- Mario DICATO, Président, Médecin spécialiste en Hémato-Cancérologie, 1, rue Wieseck, L-8265 Mamer;
  - François HENTGES, Vice-Président, Médecin spécialiste en Immuno-Allergologie, 31, route d'Arlon, L-8009 Strassen;
  - Joseph FREILINGER, Psychologue PhD, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,
- tous de nationalité luxembourgeoise.

#### Budget prévisionnel 2009

Recettes ordinaires prévues:	
Dons particuliers . . . . .	280 000,00 €
Dons divers . . . . .	400 000,00 €
Intérêts bancaires . . . . .	15 000,00 €
Télévie (remboursement salaires et projets) . . . . .	1 000 000,00 €
Divers recettes . . . . .	70 000,00 €
FONDS NATIONAL (remb. salaires anciennement bourses FNR) . . . . .	160 000,00 €
TOTAL . . . . .	<u>1 925 000,00 €</u>
Dépenses prévues:	
Frais de Matériel Fondation . . . . .	300 000,00 €
Frais Salaires Fondation . . . . .	200 000,00 €
Télévie (frais avancés pour salaires et projets) . . . . .	1 130 000,00 €
Divers dépenses . . . . .	70 000,00 €
FONDS NATIONAL (paiement salaires anciennement bourses FNR) . . . . .	160 000,00 €
TOTAL . . . . .	<u>1 860 000,00 €</u>
Excédent Recettes . . . . .	65 000,00 €

SG AUDIT Sàrl  
231, Val des Bons-Malades, L-2121 LUXEMBOURG - KIRCHBERG  
Boîte postale 566, L-2015 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009158793/52.

(090192021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**ColLaguna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.520.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009159191/12.

(090193312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.888.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57201 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009159192/12.

(090193318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Capssi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.899.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56956 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009159193/12.

(090193366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Sky Greifswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.883.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Captiva Sky Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg trade and companies' register,

duly represented by Mr Frédéric Chartier, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 December 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including up and cross-stream transactions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Sky Greifswald S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

#### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Captiva Sky Holding S.à r.l., pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers:
  - a) Mrs Marie-Eve Nyssen, born on 19 November 1979 in Eupen, Belgium, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
  - b) Mr Xavier Poncelet, born on 12 March 1980 at Virton, Belgium, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Captiva Sky Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Frédéric Chartier, legal counsel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris pour des transactions en amont ou croisées.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Sky Greifswald S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Captiva Sky Holding S.à r.l., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg.
2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:

(a) Madame Marie-Eve Nyssen, née le 19 Novembre 1979 à Eupen en Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

(b) Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 Mars 1980 à Virton en Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Chartier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53421. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Référence de publication: 2009158613/318.

(090191982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

#### **Kalos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.343.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009158622/28.

(090191870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---

**Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 76.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 décembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009159245/12.

(090193506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Real Antonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.290.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009158625/28.

(090191881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

---